

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 12 — — Express.  
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Aux Cortès espagnoles, la séance du 22 février a été importante.

Le président a déclaré l'Assemblée définitivement constituée.

Les députés tout d'abord ont supprimé le serment. Puis le gouvernement provisoire a résigné ses pouvoirs. Le maréchal Serrano a fait appel à la conciliation et à la célérité.

Le général Prim et l'amiral Topete ont fait ensuite, du haut de la tribune, leur examen de conscience. Le comte de Reus a dit que la dynastie déchue « ne reviendra jamais, jamais, jamais. »

Il a ajouté qu'il ne voulait rien, qu'il ne désirait rien que le triomphe de la liberté. L'amiral Topete a entretenu les Cortès de ses hésitations devant la responsabilité d'une révolution. Ce qui l'a décidé à s'insurger contre le gouvernement de son pays, c'est la perspective des malheurs qui menaçaient la patrie. Il a précipité la catastrophe par patriotisme.

Après cette double confession, fort applaudie d'ailleurs, la proposition est venue de voter des remerciements au gouvernement provisoire et de charger le maréchal Serrano de former un ministère. C'était là que les républicains attendaient les partisans du gouvernement. M. Castelar a combattu la proposition.

Les Cortès l'ont prise en considération par 171 voix contre 57.

Une correspondance du *Journal des Débats*

annonce que le roi dom Fernand de Portugal, que l'on disait avoir refusé définitivement la couronne d'Espagne, aurait, au contraire, laissé pressentir son acceptation. Un envoyé serait parti de Madrid pour aller s'assurer de l'adhésion du prince.

Il paraît que si le roi dom Fernand n'a pas accepté les premières ouvertures qui lui ont été faites, c'est qu'il tenait à ce qu'il fût bien constaté que la couronne lui était offerte, non point par un parti, mais par les Cortès constituantes elles-mêmes, représentant la souveraineté nationale.

De leur côté, les Cortès, devant les hésitations du prince, n'ont pas voulu s'exposer à conférer la couronne à un candidat qui aurait pu faire échouer la combinaison. De là les pourparlers qui ont été entamés dans ces derniers jours, et desquels il semble résulter que la candidature du roi dom Fernand est celle qui offre le plus de chances en ce moment.

D'après la *Presse*, de Vienne, chacun des gouvernements représentés à la conférence de Paris se proposerait d'envoyer à ses agents diplomatiques une note-circulaire sur le résultat effectif de cette réunion. Dans l'opinion de la feuille viennoise, cette démarche, en quelque sorte identique, semblerait avoir pour but de donner une base pratique à l'idée d'aplanir désormais toutes les divergences internationales par une délibération commune.

On lit dans le *Journal officiel* :  
Une dépêche télégraphique de Constantinople, en date d'aujourd'hui, annonce que les ports ottomans viennent d'être rouverts au

pavillon grec et que l'ordre de ne pas donner suite aux mesures récemment prescrites à l'égard des sujets hellènes a été envoyé aux gouverneurs des provinces de l'empire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« La commission du budget déploie en ce moment une grande activité. Vendredi dernier, elle a entendu le ministre de la marine. Les renseignements fournis par l'honorable amiral ont paru tout-à-fait concluants à MM. les commissaires, qui, si nous sommes bien informés, ne proposent aucune diminution sur le budget de ce département. Le ministre aurait, du reste, pris lui-même l'initiative des réductions. Entre le budget de 1869 et celui de 1870, il y aurait, dit-on, une différence en moins de plus de 50 millions. »

— Cinq amendements sur le budget ordinaire ont été distribués au Corps-Législatif.

M. Haentjens demande qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1870 la taxe des lettres expédiées dans le même département soit réduite à 10 centimes.

Le même député voudrait que le Corps-Législatif invitât MM. les ministres des finances et des travaux publics à traiter avec les compagnies des chemins de fer, de la réduction des tarifs des voyages sur les bases suivantes :

« Les tarifs légaux du prix des voyages seront, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1870, réduits de 50 0/0. Cette réduction sera opérée sur le prix de tous les voyages en grande et petite vitesse.

Il sera prélevé une surtaxe de 20 0/0 sur le prix des places dans les trains de grande vitesse.

« L'Etat garantira aux compagnies une partie des risques éventuels de cette réforme. »

— Quatorze députés de la majorité, en tête desquels M. Belmontet, demandent, par dérogation aux articles 145 de la loi du 28 avril 1816 et de la loi du 24 juin 1824, que le droit de consommation soit uniforme sur les eaux-de-vie expédiées en bouteilles ou en cercles, et dans l'un comme dans l'autre cas, basé sur le degré alcoolique et la contenance réelle.

— On lit dans l'*Etendard* :  
Plusieurs journaux, répétant la nouvelle annoncée par le *Gaulois* que la promotion des élèves de Saint-Cyr allait être avancée de six mois, se livrent aux appréciations les plus belliqueuses.

Nous sommes en mesure de calmer cette ardeur et d'affirmer qu'il n'y a absolument rien de vrai dans cette nouvelle.

Les élèves de Saint-Cyr sortiront à l'époque habituelle.

— Voici les premiers détails que nous apportent les correspondances de Vienne, sur la catastrophe du *Radetzky* :

Toutes les questions politiques s'effacent pour le moment devant la terrible nouvelle qui nous est arrivée cette nuit des rivages de la Dalmatie.

A dix lieues environ de la station télégraphique de Wellington, la frégate à vapeur le *Radetzky* a été détruite par une explosion.

On ne peut pas encore mesurer, à l'heure qu'il est, toute l'étendue de ce désastre, car

**FEUILLETON.**

32

## LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Avant que Ségastibelza eût le temps de répondre, l'excellent capitaine est dans les bras de celui dont il vient de sauver les jours.

Zumalacarreguy, à cheval, suivi de ses officiers, débouchait, en effet, sur la promenade. Il s'attendait à trouver l'exécution faite. Etonné de voir la scène singulière qui a lieu et qu'il ne peut comprendre, il s'adresse brusquement à Ségastibelza et lui demande pourquoi justice n'a pas été faite à cinq heures, comme l'ordre en a été donné.

— Parce que, général, se hâte de dire Gauthier de la Tour, quittant son ami, parce que le roi a fait grâce.

— Le roi, répond le terrible Zumalacarreguy, en fronçant le sourcil, de quoi se mêle le roi de pardonner aux traitres !

— Mon compatriote n'est pas un traître.

— Et qui donc a été solliciter cette grâce ? fait le général sans songer à relever la réponse de Gauthier.

— Moi.  
— Toi, tu es bien osé. Et si, pour avoir abandonné ton poste, je te faisais fusiller ?

— Vous auriez tort, reprend avec le plus grand flegme et en retroussant sa moustache le capitaine de la Tour, parce que vous perdriez un brave officier et un serviteur dévoué.

— Tout cela est bel et bon, mais il faut que la justice ait son cours.

— Il faut que le général ne consacre pas une injustice, et qu'il sache entendre ce que j'ai à lui dire, comme j'ai toujours vu jusqu'ici l'équitable Zumalacarreguy savoir le faire, reprend avec fierté Gauthier de la Tour.

Pendant cette conversation, qui avait lieu à quelques pas de lui, et dont il devinait le sens plutôt qu'il n'entendait les phrases, Poriace, les bras croisés, demandait si sa vie ou sa mort était au bout de cela. Le 5<sup>e</sup> bataillon, l'arme au bras, restait immobile, attendant avec anxiété la fin de cette scène entre le capitaine et l'oncle Thomas.

Tout-à-coup le premier, montrant son cheval mort de fatigue et une lourde valise placée sur le troussequin de la selle :

— Général, dit-il, je vous apporte de la part de Sa Majesté la somme nécessaire pour payer la solde due à

l'armée.  
— Que dis-tu ? reprend Zumalacarreguy, dont le front s'illumina.

— La vérité. Faites enlever cette sacoche, et ordonnez qu'on la porte à votre logement, vous y trouverez l'or que vous attendez avec tant d'impatience depuis plusieurs jours.

— Et c'est à toi, Gauthier, que nous devons... ?

— A moi, oh ! non, général, mais à ce brave garçon que vous vouliez faire fusiller.

— Comment, que veux-tu dire ?

— Qu'on nous amène tous les deux chez vous, et bientôt vous connaîtrez ce qu'a fait pour l'armée l'homme dont je viens de sauver la vie, en vous empêchant de commettre la plus affreuse injustice.

— C'est bien, dit aussitôt le général, et appelant un de ses aides-de-camp, il lui prescrivit de faire rentrer les bataillons dans leurs cantonnements de la veille, de faire faire les distributions sur place et de répandre partout la bonne nouvelle que dans le courant de la journée la solde sera payée à tout le monde.

Bientôt les troupes déjà en marche rentrent à Lérin. La valise de Gauthier est portée chez le général, le capitaine traverse la ville donnant le bras à Poriace et se rend chez Zumalacarreguy.

On comprend la joie du bon capitaine en pensant

qu'il avait pu sauver son compatriote. Il frémit quand il sut qu'une minute de plus il ne trouvait plus qu'un cadavre et que sans le retard causé par la fugue de Patau tout était fini dans ce monde pour le pauvre Poriace.

Pour la seconde fois donc, le cher Patau sauvait la vie de son maître ; aussi, Dieu sait les caresses qu'il reçut des deux amis.

**XXVI. — LE DÉJEUNER CHEZ LE GÉNÉRAL.**

On se doute de ce qui avait eu lieu et de l'explication qui fut donnée au général par Gauthier de la Tour, pendant le déjeuner, car Zumalacarreguy retint à sa table le capitaine et Poriace. Mais avant de rapporter ce qui se passa chez le général, nous allons reprendre les choses d'un peu plus haut et expliquer brièvement à nos lecteurs comment Poriace avait retrouvé la fameuse cassette.

On se souvient peut-être qu'avant de quitter Bayonne avec le général Maroto pour passer en Espagne, notre ami s'était rendu plein d'inquiétude chez son camarade Valfrond à Béobie pour savoir si l'on n'aurait pas trouvé chez lui la fameuse et précieuse cassette renfermant les diamants de la princesse de Beira et les valeurs en papiers à négocier sur divers banquiers des villes de la Navarre.

on ne le connaît jusqu'ici que par les dépêches sommaires adressées au ministère de la guerre. On ignore encore la cause du malheur.

Les bateaux de sauvetage, expédiés du littoral voisin, n'ont pu sauver qu'un enseigne du nom de Karl Barth et 22 hommes d'équipage. Le navire portait environ 400 hommes et était armé de 40 canons. Le capitaine en premier, Binot, et le capitaine en second, Bittner, tous deux officiers de mérite qui s'étaient distingués dans les dernières campagnes contre le Danemark et l'Italie, ont péri. On vient d'envoyer tous les bâtiments disponibles pour croiser sur le théâtre de la catastrophe et chercher s'il n'y aurait pas encore quelques malheureux à recueillir.

— Le progrès de la Côte-d'Or nous apporte les détails suivants sur un crime audacieux commis dans un train de chemin de fer lancé à toute vitesse à peu de distance de la gare de Frasnais :

« On racontait ces jours derniers, à la gare, les détails d'un vol considérable accompli avec une audace incroyable et dont la Compagnie de Lyon venait d'être victime. Dimanche matin, notre concitoyen, M. Marielle, payeur du service de la voie au chemin de fer de Lyon, était parti par le train qui quitte la gare de Dijon à trois heures du matin, emportant avec lui une somme de 32,000 fr. Arrivé à Dôle, il en avait déposé 14,000 et avait continué sa route vers Besançon. Arrivé à 3,000 mètres de la gare de Frasnais, il fut accosté par deux hommes qui, sortis sans doute d'un compartiment voisin, pénétrèrent dans le sien en suivant la voie du marchepied comme le font ordinairement les contrôleurs. Que se passa-t-il alors ? nous ne le savons pas encore avec assez de précision pour en informer le lecteur. On disait seulement qu'au bout de quelques instants, M. Marielle avait été dépouillé de sa sacoche et jeté violemment sur la voie. Les blessures et contusions reçues par M. Marielle ne seraient heureusement pas très-graves. »

Le même journal a reçu la lettre suivante :

« Un nouveau vol, dont je peux vous affirmer toute l'exactitude, a été consommé hier dimanche, vers quatre heures et demie du soir, à environ 3 kilomètres de Saint-Vit, côté de Baumarie. La femme du garde-barrière, occupée, peu loin de sa maisonnette, à ramasser une salade, entend casser un carreau chez elle, accourt, et voit deux voleurs en train de dévaliser sa maison. Ils se sont jetés sur elle et l'ont terrassée ; elle a pu se débarrasser ensuite. Ils lui ont volé une montre et du linge. Il se pourrait que ces malfaiteurs ne soient pas étrangers au crime inouï commis sur la personne de l'honorable M. Marielle.

» D'après le *Courrier franc-comtois*, M. Marielle, dès qu'il eut repris l'usage de ses sens, se dirigea vers la gare de Frasnais, dis-

tant d'environ 400 mètres du lieu de l'événement. Des dépêches télégraphiques ont été envoyées de là dans toutes les directions. On n'a, jusqu'à présent, aucune nouvelle des deux malfaiteurs. »

— Le proverbe qui dit : « Rien n'est nouveau sous le soleil, » a bien raison. Ainsi le hasard nous fait découvrir que le fameux fusil à aiguille n'est pas d'une invention aussi récente qu'on pourrait le supposer, car on lit dans la *Gazette de France* de 1775 :

« Le sieur de Fasling, colonel suédois, vient d'inventer une arme à feu avec laquelle on peut tirer dix-huit à vingt coups dans une minute.

» La baguette et la baïonnette sont d'une seule pièce. L'arme n'est cependant pas plus pesante qu'un fusil ordinaire, et on peut s'en servir aux mêmes usages, en ôtant une espèce de boîte de cuivre à ressorts qui couvre une partie de la platine et du bassin.

» Le sieur de Fasling a présenté ce fusil au roi, il a été fort bien accueilli. L'inventeur s'occupe en même temps d'une autre machine à peu près semblable, avec laquelle on pourra tirer trente coups à la minute. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons que l'Empereur a fait parvenir à M. le Président de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de Saumur, un lot de très-beau Sèvres, composé d'assiettes de dessert, aux bordures azurées, avec arabesques, dentelles et filets d'or ; les fonds blancs sont décorés de fascicules de fleurs et de fruits, gracieusement variés et très-finement peints.

Ce souvenir de l'Empereur, accepté avec reconnaissance, portera bonheur à nos pauvres.

La pétition suivante se signe en ce moment dans les cantons de Lençloître et de Monts-sur-Guesnes.

Cette pétition, comme celle que nous avons déjà publiée, est relative à la création et au tracé d'un chemin de fer de Saumur à Argenton-sur-Creuse par Châtellerauld.

*A Messieurs les membres composant le conseil général de la Vienne.*

Messieurs,

Lorsque vous eûtes, il y a quelques années, à vous occuper du chemin de fer projeté entre les Sables-d'Olonne et Tours, vous comprîtes bien que l'importance et l'avenir de ce chemin résidaient en grande partie dans son prolongement éventuel, à travers le Berry, vers les villes du Blanc et Argenton-sur-Creuse.

A ce point de vue, la ligne eût dû naturellement se diriger de Loudun vers Châtellerauld ; mais, comme il fallait tenir compte de la direction sur Tours en même temps que de celle sur le Berry, vous crûtes dans votre sagesse

que tous les intérêts pouvaient être conciliés en reportant à Port-de-Piles le point d'intersection de la ligne projetée avec celle de Tours à Poitiers ; votre vœu unanime, réitéré pendant plusieurs années, n'a pas eu le succès qu'il méritait. Les intérêts particuliers d'une portion du département d'Indre-et-Loire ont triomphé des considérations d'intérêt général que vous aviez invoquées, et il a été décidé que la ligne des Sables dévient vers le nord à partir de Loudun irait s'engouffrer, suivant l'énergique expression de l'un de vous, dans cet angle de fer formé par la réunion, à Tours, des lignes de Bordeaux et de Nantes.

Cependant on ne pouvait méconnaître complètement l'importance des vœux que vous aviez exprimés, et la commission elle-même, tout en proposant au Corps-Législatif l'adoption du tracé sur Tours, recommandait à l'attention du gouvernement les intérêts qui se rattachaient à la ligne de Port-de-Piles. C'était un premier hommage rendu à la sagesse de vos prévisions ; mais on ne devait pas tarder à rendre à cette sagesse un hommage bien plus complet, et c'est précisément du département d'Indre-et-Loire que vous venez de l'obtenir. Le conseil général de ce département vient, en effet, par une délibération unanime, de demander l'étude d'un chemin de fer de Port-Boulet à Argenton par Chinon, Richelieu, Châtellerauld et le Blanc. N'est-ce pas un retour manifeste vers la réalisation de votre vœu émis avec tant de persistance ; n'est-ce pas le prolongement de la ligne des Sables sur le Berry ; n'est-ce pas la création en quelque sorte de la ligne des Sables à Argenton, augmentée seulement d'un embranchement de 12 à 13 kilomètres de Chinon sur Port-Boulet ?

L'attention du département de l'Indre n'est pas moins vivement excitée que celle d'Indre-et-Loire sur l'importance de cette nouvelle voie ferrée, et sans aucun doute vous serez appelés dans un prochain avenir à prendre une délibération relative aux intérêts de notre département engagés dans cette question. C'est dans cette prévision que les soussignés croient devoir vous soumettre quelques observations sur les variantes que peut admettre la nouvelle ligne dans son parcours à l'ouest de Châtellerauld.

Les soussignés comprennent bien qu'il s'agit ici d'une grande ligne d'intérêt général et non d'un chemin d'intérêt local ; que par conséquent on ne doit pas sacrifier à des considérations d'intérêt purement local la bonne direction de la ligne. Mais ils pensent que ce principe ne doit pas être exagéré, que les intérêts du département dont vous êtes les représentants ne doivent pas non plus être sacrifiés par vous sans nécessité ; que votre tâche, en un mot, doit être de concilier les intérêts généraux de la ligne avec les intérêts locaux confiés à votre tutelle.

Un tracé s'est déjà produit qui, descendant

la vallée de la Vienne (car la ligne droite est inabordable), entrerait au-delà d'Antran dans le vallon d'Usseau, se dirigerait sur Saint-Gervais ; puis obliquant à droite sur Jaulnay, quitterait ainsi le département de la Vienne pour se diriger sur Richelieu par la vallée de la Veude.

Considéré au point de vue des intérêts du département de la Vienne, ce tracé ne serait pas soutenable. Il effleure à peine sa limite et disparaît bientôt dans le département voisin. Si la ligne était départementale, ce tracé ne supporterait donc pas l'examen. Mais, nous l'avons dit, il s'agit d'une grande ligne, et dès lors ces considérations locales, sans disparaître complètement pour vous, perdent de leur importance. Toutefois, les grandes lignes comme les petites doivent avoir pour but de desservir les contrées les plus riches et les agglomérations de population les plus importantes ; or, le tracé qui vient d'être indiqué traverse une région dont la fertilité est à peine médiocre, et ne dessert qu'un seul groupe d'habitations de quelque importance. Il rencontre en outre des difficultés de terrain assez considérables entre le vallon d'Usseau et celui de Saint-Gervais.

Un autre tracé semblerait s'indiquer de lui-même, un peu plus long, sans doute, mais qui rachèterait cet inconvénient par de nombreux avantages. Il consisterait à se diriger de Châtellerauld sur Richelieu par les vallées de Lenvigne et du Mable. Ces vallées, les plus fertiles du département, contournent le massif hérissé de fautes peu accessibles qui sépare Châtellerauld de Richelieu, et se fondent l'une dans l'autre par des pentes insensibles vers le bourg d'Orches, situé près d'une brèche ouverte entre les coteaux de Savigny et ceux de la Citérie. La ligne ainsi dirigée rencontrerait dans son parcours une suite de populations agglomérées d'une certaine importance : Clairvaux, Saint-Genest, Lençloître ; enfin elle passerait assez près de Monts et de Saint-Gervais lui-même, pour que ces deux localités pussent être utilement desservies par elle. Ce tracé éviterait d'ailleurs toutes les difficultés de terrains et se raccorderait avec la gare de Châtellerauld de la manière la plus facile, soit qu'on veuille entrer dans cette gare par le nord, au moyen d'un pont sur la Vienne, vers le faubourg Sainte-Catherine, soit qu'on préfère l'aborder par le sud, en profitant du pont qui existe déjà pour le chemin de fer de Poitiers à Tours.

Ces observations, qui ne sont qu'une indication bien sommaire des avantages offerts par les vallées de Lenvigne et du Mable, pour l'établissement du chemin de fer en question, suffiraient, sans doute, pour recommander cette direction.

Mais il est une autre variante bien plus importante sur laquelle les soussignés viennent appeler votre bienveillante attention.

N'ayant rien trouvé chez Valfrond, il s'était hâté d'aller à l'auberge dans laquelle il avait passé le reste de la nuit, commencée au cottège. Là, encore, son espoir ayant été frustré, Poriace s'était décidé à tâcher de retrouver le cottège et la bonne femme chez laquelle le guide, Mme de Rosamarès et lui étaient venus reposer quelques heures.

Après de longues recherches pour revenir à la maisonnette, il aperçut enfin la pauvre vieille, filant sur le pas de sa chaumière. Il voulut lui parler et essayer de se faire reconnaître ; mais la chose n'était pas facile, la pauvre femme ne parlait que le basque, langue absolument incompréhensible pour qui n'est pas du pays.

Poriace se désolait. Résolu toutefois à ne pas s'éloigner sans avoir visité de fond en comble le cottège, il y pénétra en faisant signe qu'il désirait un peu de nourriture.

La vieille lui apporta une jatte de lait que notre voyageur partagea avec Patau ; il lui vint dans l'idée de dire à ce dernier de chercher.

Patau ne comprenant pas ce que lui voulait son cher maître, leva vers lui sa tête intelligente et sembla l'interroger du regard.

Alors, lui montrant les divers coins de la chaumière, Poriace lui répéta de nouveau de chercher, et le bon caniche se mit immédiatement en quête, farfouillant,

soulevant avec son museau de vieilles loques, passant sous le lit, sous les quelques chaises de paille ; puis, revenant auprès de son maître, comme pour lui dire : Je n'ai rien trouvé.

Ce manège dura quelque temps. La bonne femme stupéfaite regardait l'homme et le chien bouleversant son petit ménage, et se croyait presque aux mains d'un voleur. Poriace, désolé, allait renoncer à prolonger des recherches inutiles et tirait quelque monnaie de sa poche pour donner en guise d'indemnité à la propriétaire du cottège, lorsque Patau, en se dressant sur les pattes de derrière pour atteindre l'oreiller de l'espèce de lit sur lequel reposait la Basquaise, poussa avec son nez un objet qui tomba par terre assez lourdement. Cet objet servait évidemment à exhausser la tête de la bonne femme quand elle était couchée.

Aussitôt Poriace se précipite, c'était la fameuse cassette. Il s'en empare, embrasse avec effusion son chien, et montrant la boîte d'un air triomphant à la vieille, il lui donne un louis et la laisse abasourdie d'une telle fortune et d'une pareille générosité.

A peine en lieu de sûreté, la première pensée de Poriace fut naturellement de visiter la cassette. Elle était tellement remplie de diamants et de papiers, qu'il lui parut évident que rien n'avait été détourné.

C'est alors que ne pouvant se charger d'une boîte

dont le transport eût été gênant, il acheta à Bayonne une ceinture un peu large, dans laquelle il plaça toutes les valeurs, ceinture qui ne le quitta plus jusqu'au moment où il la remit à l'aide-de-camp du général avec sa lettre pour le capitaine Gauthier.

Poriace était décidé à ne se dessaisir de ces valeurs que pour les remettre aux mains des Rosamarès, surtout depuis le jour où il avait appris la disgrâce de la comtesse, disgrâce dont beaucoup d'autres pouvaient ne pas comprendre le motif, mais que lui avait facilement deviné.

Il regardait donc comme un devoir sacré de fournir à la mère d'Aline le moyen de se réhabiliter auprès du roi, et il poursuivait avec courage et persévérance son but, celui de retrouver la comtesse, son fils et sa fille.

On connaît maintenant ce qui avait déterminé le pauvre Poriace à s'échapper de la grand-garde de Lérin pour essayer de gagner Lodosa ; on sait comment il avait été repris par les lanciers de Navarre et amené devant le terrible Zumalacarréguy.

L'aide-de-camp du général, ayant bien voulu se charger de remettre le paquet que Poriace lui avait confié, ce paquet qui n'était autre que la fameuse ceinture, avait été donné ainsi que la lettre au capitaine Gauthier, auquel le tout était adressé.

Les diverses circonstances de cette aventure furent dites par Poriace et traduites par Gauthier à l'oncle Thomas, pendant le déjeuner offert par ce dernier aux deux amis, déjeuner auquel assistait, outre l'aide-de-camp qui s'était montré si plein de bienveillance, M. Patau, ni plus ni moins, assis entre les jambes de Zumalacarréguy dont il recevait à chaque instant les carresses.

— Lorsque je reçus le paquet et la lettre du sous-lieutenant Poriace, ajouta le capitaine Gauthier, terminant le récit de son camarade, je venais, suivant vos ordres, général, de regagner mon logis pour y garder les arrêts. J'ouvris la lettre avec assez d'indifférence, me figurant alors que le mal était sans remède, et que l'aurore aux doigts de rose, comme disent les troupes lettrées, ne se lèverait que pour assister au supplice de ce pauvre ami.

Cependant, lorsque j'eus parcouru les premières lignes de cette missive, lorsque, défaisant à la hâte le paquet, je trouvai les valeurs et les diamants contenus dans la ceinture, je fus troublé, moi qui ne me trouble guère. Il était à peine une heure du matin, j'avais encore quatre heures avant le moment fatal, je pris ma résolution.

Ici Gauthier de la Tour fit une pause, et s'adressant à Zumalacarréguy :

Le Conseil général d'Indre-et-Loire a demandé l'étude d'un chemin de fer allant d'Argenton à Port-Boulet. Est-ce à dire que Port-Boulet ait été considéré comme tête de ligne ? Non, sans doute. Port-Boulet n'est pas même un chef-lieu de commune, c'est un hameau sans importance ; et le Conseil d'Indre-et-Loire, en l'indiquant comme point extrême, a seulement voulu signaler le point de contact et de fusion de la nouvelle ligne avec celle de Nantes. Mais derrière Port-Boulet, c'est Saumur qu'il faut voir, et le nouveau chemin, considéré d'une manière isolée et indépendante de celui des Sables, doit, pour être exactement désigné, s'appeler la ligne d'Argenton à Saumur, par Châtellerault.

Il faut dès lors se demander si, pour aller de Châtellerault à Saumur, il n'y a pas une direction simple, naturelle et moins tourmentée que cette ligne de Châtellerault à Richelieu, Chinon et Port-Boulet. Il semble qu'il suffise de jeter les yeux sur une bonne carte (celle de l'Etat-Major, par exemple) pour reconnaître que la ligne naturelle de Châtellerault à Saumur passe par Lençloître, Monts-sur-Guesnes, Loudun et Trois-Moutiers : facilités de terrain, rectitude et brièveté de la ligne, tout paraît se réunir pour recommander cette direction. Si la circonstance qu'elle traverse dans toute leur étendue deux arrondissements importants de la Vienne n'est pas une raison décisive pour que vous l'adoptiez, au moins n'est-ce pas non plus une raison pour l'écarter, et personne n'a le droit de s'étonner que vous recommandiez un tracé qui, répondant parfaitement à toutes les exigences d'une bonne ligne, présente encore pour vous l'avantage particulier d'être très-favorable à votre département.

On peut objecter, il est vrai, qu'en adoptant cette variante on perd le concours d'Indre-et-Loire. Mais on gagne celui de Maine-et-Loire ; et il est permis de douter que le premier soit plus avantageux que le second, si l'on considère les sacrifices que Maine-et-Loire a récemment offerts de s'imposer pour faciliter l'exécution d'une simple ligne d'intérêt local.

Une autre objection peut être faite. La ligne de Châtellerault à Saumur par Loudun est un peu plus courte que celle par Port-Boulet, mais elle est un peu plus coûteuse, puisqu'elle est à construire en entier, tandis que celle par Port-Boulet emprunte à la ligne de Nantes les 17 kilomètres de Port-Boulet à Saumur.

Cette objection pourrait avoir quelque valeur si la compagnie d'Orléans devait se charger d'exécuter la nouvelle ligne ; mais comme rien ne paraît plus improbable, l'objection devient un avantage. Il est facile, en effet, de comprendre qu'une compagnie aimera bien mieux bénéficier du transport direct et complet jusqu'à Saumur que de verser ses voyageurs et ses marchandises dans les voitures de la compagnie d'Orléans, en lui abandonnant une partie du prix de transport.

— Savez-vous, général, ce qui dans tout cela me contrariait le plus ? C'est que, pour aller trouver le roi, j'étais obligé de sortir de chez moi, et, par conséquent, de violer les arrêtés.

Le général se prit à sourire.

— Le capitaine Gauthier de la Tour violant ses arrêtés !... Enfin, la chose me parut d'une telle urgence, que je me décidai. Je descends donc lestement à mon écurie, je selle mon cheval, je mets autour de moi la fameuse ceinture, et sautant sur ma bête, je me dirige rapidement vers le second pont, au-dessous de celui où se trouvait le poste de mon camarade. C'était aussi une compagnie du bataillon qui l'occupait. Je me fais reconnaître par l'officier, je lui dis que j'ai une mission importante et secrète à remplir auprès du roi, et avant qu'il n'ait eu le temps de me répondre, je file sur la route de Lodosa de toute la vitesse des quatre jambes de mon pauvre cheval.

— Il me semble même que tu as mené si bon train le pauvre animal à ton retour, qu'il a succombé.

— Oui, général, heureux qu'il soit aujourd'hui la seule victime de cette aventure !

Zumalacarreguy parla bas à l'aide-de-camp ; Gauthier, croyant comprendre, se mit à sourire.

— Continue ton récit, ajouta le général.

— Avant deux heures j'étais à Lodosa. Jusque-là

En définitive, Messieurs, les soussignés ne font que signaler des probabilités, qu'émettre des doutes ; ils n'affirment rien et ne peuvent rien affirmer, puisque les études ne sont pas faites, mais ils provoquent ces études. Elles seules peuvent éclairer la question, et permettre, en signalant les avantages et les inconvénients de chaque variante, de juger laquelle doit être préférée.

Les soussignés vous supplient donc, Messieurs, de demander qu'il soit procédé à l'étude d'un chemin de fer de Saumur à Argenton-sur-Creuse par Châtellerault, et que cette étude porte entre Saumur et Châtellerault sur les trois variantes suivantes :

1° De Saumur à Châtellerault par Trois-Moutiers, Loudun, Monts-sur-Guesnes, Lençloître, Saint-Genest et Clairvaux ;

2° De Saumur à Châtellerault par Port-Boulet, Chinon, Richelieu, Orches, Lençloître, Saint-Genest et Clairvaux ;

3° De Richelieu à Châtellerault par Saint-Gervais.

Les soussignés vous prient, Messieurs, d'agréer l'assurance de leur profond respect.

#### RÉSUMÉ du compte-rendu de l'assemblée générale de LA SAUMUROISE du 21 février 1869.

##### PERSONNEL.

Sociétaires participants au 31 décembre 1868.	483
Sociétaires honoraires . . . . .	50
Total.	533

##### ÉTAT FINANCIER.

<i>Recettes ordinaires et extraordinaires.</i>	
Avoir au 31 décembre 1868.	8,736 f. 69
Fonds disponibles id. . . . .	6,527 80
Total.	15,264 49
Dépenses à déduire. . . . .	7,210 95
Reste en caisse. . . . .	8,053 54
Déduire pour placement à la caisse des retraites, le 11 mai 1868 . . . . .	1,500 »
Reste.	6,527 80
Le restant en caisse au 31 décembre 1868 . . . . .	25 74
Total des fonds disponibles au 31 décembre 1868 . . . . .	6,553 54

M. le président fait observer que le restant en caisse au 31 décembre 1867 était de . . . . . 561 f. 89

Tandis que cette année il n'est que de . . . . . 25 74

Différence en moins. . . . . 536 15

Cette différence provient surtout du nombre des jours de maladies payés par la société ; il s'est élevé en 1868 à 3,488 jours.

Il invite MM. les sociétaires à ne recourir que *très-utilement* à l'indemnité des jours de

tout allait bien, j'arrivai même, assez facilement, jusqu'à la maison occupée par le roi ; mais là mes tribulations commencèrent. La sentinelle ne voulut pas me laisser entrer. Je fus obligé de faire un tapage infernal, dans l'espérance de réveiller le chambellan de service, car tout se fait comme à la cour de Madrid, à Lodosa ou à Onate.

Il paraît que le chambellan est un animal qui a le sommeil dur, ajouta Gauthier en avalant un verre de vin, car jamais je ne pus lui faire mettre le nez à la fenêtre, malgré le vacarme épouvantable que je fis à dessein dans la rue. Les choses allaient mal, le temps s'écoulait rapide, j'étais au désespoir, je me demandais si je ne ferais pas mieux de désarmer la sentinelle et d'enfoncer la porte, lorsque je vis venir le long des murs de la rue, un aumônier enveloppé dans son large manteau et le visage caché par un chapeau à larges bords. Il se dirige vers la sentinelle, lui glisse un mot à l'oreille, et introduisant une clef dans la porte, il se dispose à pénétrer dans l'intérieur.

Aussitôt, prenant mon parti, je m'accroche à sa longue soutane en lui disant :

— Qui que vous soyez, si vous avez le pouvoir d'entrer dans cette maison, faites que je parle sur l'heure au roi ; il y va du salut de l'armée.

(La suite au prochain numéro.)

maladie, afin de ne pas préjudicier à l'amélioration du fonds de retraite.

##### FONDS DE RETRAITE.

Ce fonds s'élevait au 31 décembre 1867 à . . . . . 22,816 f. 20

Il s'est augmenté :

1° Du versement du 11 mai 1868 . . . . .	1,500 »
2° De la subvention de l'Etat, 1868 . . . . .	848 »
3° Intérêts évalués provisoirement à . . . . .	1,000 »
Total du fonds de retraite.	26,164 20

Récapitulation de l'actif de la Saumuroise au 31 décembre 1868 :

1° Fonds disponibles . . . . .	6,553 f. »
2° Fonds de retraite . . . . .	26,164 74
Total de l'actif général.	32,717 74

NOTA. — La Société a recouvré depuis le 31 décembre 1868 un dividende sur la faillite du Comptoir d'escompte, s'élevant à 438 fr. 38 ; il figurera au compte de 1869, et lui permettra de faire un versement au fonds de retraite.

M. le président informe l'assemblée que suivant les statuts de la Société il y a lieu d'accorder cette année des pensions viagères aux membres qui réunissent les conditions établies aux articles 78, 84 et suivants du règlement.

En exécution de l'article 89, le bureau propose, chacun pour une pension viagère et annuelle de 50 fr., MM. Pradelle, Dozon, Granry et Bibart, avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1869.

M. le président invite les membres de l'assemblée à consacrer par le vote au scrutin secret la proposition du bureau.

L'assemblée entière acclame *unanimentement* les propositions faites.

M. le président la remercie de ce témoignage de confiance pour le bureau et de sympathie pour les quatre sociétaires proposés : il déclare la séance levée.

Certifié conforme :

Le Président de la Saumuroise,  
PAUL RATOUIS.

On lit dans l'Union de la Sarthe :

« Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que notre honorable et éminent compatriote, M. Grimault, conseiller à la cour impériale d'Angers, membre du conseil général et ancien député de la Sarthe, a définitivement accepté la candidature qui lui a été offerte par un grand nombre d'électeurs de la première circonscription électorale du département, aujourd'hui représentée par M. Haentjens. »

On écrit de Mamers que M. le comte de Larochefoucauld, membre du conseil général, accepte définitivement la candidature qui lui est offerte par un grand nombre d'électeurs de la circonscription de Mamers.

Huit personnes avaient mangé de bon appétit des moules chez un marchand de vins de la rue Saint-Honoré ; mais, immédiatement après le repas, les symptômes de l'empoisonnement se sont déclarés chez toutes. De prompts secours ont empêché une catastrophe.

Quand on cuit les moules, il est cependant bien facile de reconnaître si elles sont empoisonnées. On n'a qu'à mettre une pièce d'argent dans le liquide. Si elle noircit, n'en mangez pas.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Jamais la pénurie de nouvelles étrangères n'a été plus complète qu'aujourd'hui. Rien, absolument rien d'intéressant.

Madrid, 24 février. — Hier la séance des Cortès a été entièrement consacrée à la discussion de la proposition tendant à remercier le gouvernement provisoire. Cette proposition sera probablement votée aujourd'hui.

Il est probable que le maréchal Serrano conservera tous les ministres actuels.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

##### VILLE DE SAUMUR.

### CONSTRUCTION D'UNE CLASSE A L'ÉCOLE DES SŒURS, rue du Prêche.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le mercredi 17 mars prochain, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sur la mise à prix de 3,812 fr. 75 c., à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, et à forfait, suivant les conditions prescrites au devis et au cahier des charges, des travaux de construction d'une classe dans l'établissement des sœurs de Saint-André, rue du Prêche.

Le cautionnement sera, s'il est en espèces, du dixième du montant de l'adjudication ; il sera double s'il est en immeubles.

Les concurrents pourront prendre connaissance du devis et du cahier des charges au Secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 11 heures à 5 heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 février 1869.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Modèle de la soumission qui doit être sur papier au timbre de 0 fr. 50 c.

Je soussigné (*nom, prénoms et profession*), demeurant à . . . . ., faisant élection de domicile à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, m'engage à exécuter à forfait les travaux de construction d'une classe à l'école des sœurs de Saint-André, rue du Prêche, pour la somme de (*indiquer la somme en toutes lettres*).

Je déclare avoir pris connaissance des devis et cahier des charges, auxquels je m'engage à me conformer.

Saumur, le 17 mars 1869. (*Signature*).

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte et Gravures : Le Brillant combat d'Ayd-Madhin, en Algérie, d'après le dessin d'un témoin oculaire ; les Obsèques de l'amiral Charner aux Invalides ; le Vaisseau Paris-Port-de-Mer actuellement amarré devant le Louvre ; S. A. le Prince Impérial se promenant en vélocipède dans le jardin réservé des Tuileries ; trois belles et curieuses Vues de la Havane ; la Nouvelle cour de Westminster ; le Retour de la chasse, superbe page d'art, etc. ; sans parler du Rébus et du Problème d'échecs. — Les personnes qui ont l'intention de s'abonner à l'Univers illustré doivent se hâter, car il reste peu d'exemplaires des SPLENDIDES PRIMES GRATUITES qui leur sont offertes : le magnifique ALBUM DE LA GRAVURE MODERNE, richement relié et contenant 56 planches in-folio d'une beauté et d'un mérite artistiques exceptionnels ; ou bien les quatre volumes in-quarto des CHEFS-D'ŒUVRE DU THÉÂTRE MODERNE et des ŒUVRES DE JEUNESSE DE BALZAC.

Il est utile de revenir sur l'excellence de la rédaction du Journal des Demoiselles, qui a assuré à cette publication la première place parmi les publications de ce genre.

Désireuse de perfectionner les différentes annexes qui composent ce Journal, l'Administration a doublé le format de ses gravures de modes, et a donné à sa planche de broderies la forme d'une grande livraison in-quarto, avec le texte en regard.

Le numéro de Février contient une ravissante imitation d'aquarelles, représentant un bouquet de fleurs, — et le numéro de Mars apportera à ses abonnées un fac-simile de peinture à l'huile, destiné à un véritable succès de surprise et de rire.

Dans l'intérêt de l'humanité, nous donnons encore un petit extrait des 65,000 guérisons opérées sans médecine

atteindra vraisemblablement 1,000 fr. avant peu, car il a été constamment demandé de 995 à 997 50.

On tient l'Orléans à 960, l'Est à 582 50, l'Ouest à 595 et le Nord à 1,188 75.

Le dividende sur les actions des Lits militaires, pour l'exercice 1868, vient d'être fixé à 70 fr. Ce beau résultat a élevé le prix de ces titres, qui déjà faisaient près de 500 fr. de prime.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Les affaires sont très-actives et le mouvement des cours s'accroît de plus en plus.

C'est là une preuve péremptoire que l'on est revenu des inquiétudes irréflechies de ces jours derniers et que l'on ne tient plus compte que des éléments incontestables de hausse que présente la situation.

Le 3 p. 100 a atteint le cours de 71.50, et le 5 p. 100 italien celui de 58.55.

Le Crédit foncier est ferme mais calme; ses variations se sont renfermées jusqu'à présent entre 1,620 et 1,625. La Société générale s'est traitée de 600 à 602 50; le Crédit foncier d'Autriche se maintient aux environs de 865 fr.

Sur le marché des chemins de fer français, le Lyon

par le chocolat Du Barry, qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait.

d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2,25; de 24 tasses, fr. 4; 48 tasses, fr. 7; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C<sup>o</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris. Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COM-MON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

D'un exploit de Laporte, huissier à Saumur, en date du vingt-trois février mil huit cent soixante-neuf, Il résulte que la dame Eulalie Murray, épouse du sieur Julien Guibert, charbon, demeurant à Saumur, place du Roi-René, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant délibération du bureau de Saumur, en date du vingt janvier mil huit cent soixante-neuf, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens. Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné, Saumur, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-neuf. (86) BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MARCHANDISES Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur, AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Le samedi 27 février 1869, à midi, et jours suivants, Dans le magasin de M<sup>me</sup> Poisat, chapelière, à Saumur, place la Bilange, maison Blanclair, Par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur. Il sera vendu : Grande quantité de chapeaux et casquettes en tous genres, pour hommes et enfants; tous les outils et accessoires de chapellerie, belles montres vitrées, comptoirs, glaces, lits, armoires et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE Le lundi 1<sup>er</sup> mars 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> veuve Lafuy, rue de la Comédie, à Saumur, à la vente publique aux enchères de l'ameublement de plusieurs chambres garnies et matériel de café. Il sera vendu : Lits, couvertures, matelas, couvertures, édredons, rideaux de lits et de croisées, linge, canapés, fauteuils Voltaire, pouff et autres; chaises garnies, armoire à glace, commodes, guéridons, bureaux, tables de jeu, tables de toilette et de nuit, glaces, pendules, candélabres, flambeaux, étagères, tableaux, tapis, comptoirs, montres vitrées, verrerie, tasses, cafetières, bols, calorifère, poêle, fourneau économique, appareil à gaz, vin en barriques et en bouteilles et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE APRÈS FAILLITE. Le jeudi 4 mars 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Julien Guibert, charbon-forgeron à Saumur, rue Royale, à la vente publique aux enchères du matériel, marchandises et mobilier, dépendant de la faillite dudit sieur Guibert, à la requête de M. Guérin, syndic de ladite faillite. Il sera vendu : Enclumes, soufflets, machines à percer, six étaux et établis, plusieurs filières, tarauds, un tour et ses accessoires, marteaux, tenailles, bascule, et autres outils. 2,000 rais et jantes, moyeux, plusieurs paires de roues, chariots, brancards, quantité de madriers et autres bois d'ouvrage, buffet, tables, chaises, huche, armoire, linge, bouteilles vides, etc., etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES Le samedi 27 février 1869, il sera procédé, à 1 heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, paille et avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur. L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance. NOTA. — Les denrées seront livrées entre deux fers. (90)

A VENDRE Dans de bonnes conditions. BEAUX COTRETS et BONNES BOURREES, livrés à domicile ou pris sur place. S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, Avec COUR et JARDIN sur la grande route, joignant d'un côté M. Nicolas, d'autre côté Maitreau. S'adresser à M. VINET, dans ladite maison. (59)

A LOUER Pour la Saint-Jean 1869,

UNE MAISON, rue du Portail-Louis, occupée actuellement par M. Offray, horloger, se composant d'un magasin, arrière-magasin, chambres aux trois étages, greniers et cave. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. RAGAIN, au Cimetière. (482)

A VENDRE Pour cause de maladie,

UN TRÈS-BON MAGASIN DE MERCERIE, BONNETERIE, LINGERIE, PARFUMERIE, ETC, bien achalandé, Avantageusement connu sous le titre DE MÈRE DE FAMILLE Parfaitement situé. — Long Bail. S'adresser à Parthenay, rue Bel-Ange, n° 15, et rue du Four, n° 2.

ON DEMANDE UNE APPRENTIE pour les modes. S'adresser au bureau du journal.

LA MAISON DE BANQUE E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières, ACHATS ET VENTES DE VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission, AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Carcassonne, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, Tours. (76)

LA TOILETTE DE PARIS

Le meilleur marché et le plus pratique des journaux de Modes, paraît deux fois par mois, 1<sup>er</sup> et 15, avec de très-jolies gravures coloriées, illustrations de toilettes, chapeaux, coiffures et lingerie dans le texte, courriers de modes et renseignements importants, planche de broderies et PATRONS COUPÉS de grandeur naturelle, avec cliché représentant les modèles et EXPLICATIONS PRÉCISES sur leur exécution. Un an : onze francs. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. Edition sans patrons coupés : 5 francs. On s'abonne A PARIS, rue Bergère, 20. Les mandats de poste sont au nom de M. E. Philippe, propriétaire du journal. Un numéro d'essai avec patron coupé, contre 60 cent. timbres-poste.

PAPIER WINSI L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG Exiger sur chaque pot les signatures de M. le baron J. von LIEBIG et du docteur M. von PETTENKOFER. PRIX DE DÉTAIL POUR TOUTE LA FRANCE : Pot de 1 liv. angl. à fr. 12 » Pot de 1/2 liv. angl. à fr. 6 25 Pot de 1/4 liv. angl. à fr. 3 50 Pot de 1/8 liv. angl. à fr. 1 90 En vente chez les principaux marchands épiciers, de comestibles et pharmaciens. Dépôt central : rue Bergère, 28, Paris, où l'on donne l'adresse des dépôts de Paris et de la province. (23)

Ouate anti-rhumatismale du Dr. Pattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. Texier, pharmacien, place de la Bilange, 58. (92)

BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHÉRIQUE

B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON) PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867 PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS. UNIV. 1867 PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1868 Expérience publique t. les jours, à 2 et à 4 heures. La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux. BARATTES ATMOSPHÉRIQUES, depuis 5 fr. TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 fco par la poste. SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr. DÉGONFLEUR (système BAUJIN, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 15 fr avec tire-pommes. — Prix-courants, franco. BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du Courrier du Pas-de-Calais. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIT A NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

AUX MÉNAGES! BLANCHISSAGE DE LINGE

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs. Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France. Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, Paris. BOUILLON, PIET, BELLAN ET C<sup>o</sup> (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (543)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 FÉVRIER.			BOURSE DU 24 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	71 50	» 07	» »	71 35	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	104 25	» 15	» »	103 10	» »	» 15
Obligations du Trésor. . . . .	485 »	» »	» »	485 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	2995 »	» 5	» »	2982 50	» »	12 50
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1615 »	» 5	» »	1626 25	11 25	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	650 »	» »	2 50	650 »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	643 75	» »	6 25	650 »	6 25	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	295 »	» »	3 75	287 50	» »	7 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	707 50	7 50	» »	705 »	» »	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	960 »	» »	2 50	958 75	» »	1 25
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1185 »	» »	10 »	1185 »	» »	» »
Est. . . . .	580 »	» »	1 25	582 50	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	995 »	» 5	» »	991 25	» »	3 75
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	625 »	» 3 75	» »	621 25	» »	3 75
Ouest. . . . .	595 »	» »	2 50	596 25	1 25	» »
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1630 »	» »	» »	1630 »	» »	» »
Canal de Suez. . . . .	495 »	» »	3 75	488 75	» »	6 25
Transatlantiques. . . . .	325 »	» »	2 50	325 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	57 80	» »	» »	57 25	» »	55 »
Autrichiens. . . . .	655 »	2 50	» »	652 50	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	483 75	1 25	» »	485 »	1 25	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	52 50	» »	» »	53 »	» »	50 »
Romains. . . . .	53 »	4 50	» »	53 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	325 »	» »	» »	310 »	» »	15 »
Saragosse. . . . .	83 »	1 »	» »	81 »	» »	2 »
Séville-Xérés-Séville. . . . .	» »	» »	» »	65 »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	65 »	» »	» »	» »	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	110 »	» »	6 25	113 75	3 75	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.